

QUELLE VICTOIRE ?

Nous luttons depuis début février pour obtenir :

L'ABOLITION DES CONTRATS PRECAIRES

CPE : seul ce contrat a été « remplacé » - Existe désormais un dispositif permettant aux entreprises d'employer des jeunes non qualifiés sans payer de cotisations sociales.

CNE : ce contrat permet aux entreprises de moins de 20 salariés d'employer des salariés avec une période d'essai de deux ans. NB : les multinationales du type Carrefour/TOTAL fonctionnent en franchise et leurs établissements de moins de 20 salariés peuvent signer des CNE – en cas de difficultés financières rencontrées par une entreprise, celle-ci peut recourir au licenciement économique dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI.

RMA : ce dispositif oblige un demandeur d'emploi à accepter un travail quel qu'il soit (même sans rapport avec sa formation, son expérience, son niveau d'études...). L'employeur perçoit le montant du RMI à la place du salarié et dispose ainsi de main d'œuvre quasi-gratuite (pour 20H par semaine, le salaire mensuel est de 540€, l'employeur reçoit 362,30€).

... (Il existe au moins une dizaine d'autres contrats de ce type appelés « contrats aidés » dans lesquels l'employeur bénéficie d'avantages alors que le salarié perd ses droits)

L'ABROGATION DE LA LOI D'EGALITE DES CHANCES

C'est la loi qui contenait l'article sur le CPE.

Cette loi comporte aussi :

L'apprentissage dès 14 ans et le travail de nuit dès 15 ans

La création de **zones franches urbaines** en grand nombre, zones dans lesquelles les entreprises sont exonérées de taxe foncière ainsi que de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés pour un chiffre d'affaire pouvant aller jusqu'à 10 millions d'euros par an.

Le **contrat de responsabilité parentale** qui permet au Président du Conseil Général de suspendre les prestations familiales en cas d'absentéisme scolaire, de trouble porté au fonctionnement de l'établissement scolaire ou de toute autre difficulté liée à une carence de l'autorité parentale.

Le **renforcement des pouvoirs de la police** municipale en matière de contraventions.

La **création d'un service civil** volontaire pour « former le jeune aux valeurs civiques ».

LE REENGAGEMENT FINANCIER DE L'ETAT DANS LES SERVICES PUBLICS

avec la création de postes aux concours administratifs (CAPES notamment).

Les réformes menées par le gouvernement consistent en des cadeaux fiscaux pour les entreprises. Pourtant l'Etat se plaint de manquer d'argent et demande aux plus faibles de faire des sacrifices. La pauvreté augmente massivement.

NOUS N'AVONS OBTENU QUE DES MIETTES

LA LUTTE CONTINUE !

REUNION - JEUDI 11 MAI - 13H30 - EX-BU SCIENCES

agdeluttecontrelaprecarite@hotmail.fr

www.unicaen.new.fr

Point info en ex-bu sciences (campus 1, à côté de la Maison de l'Etudiant)